

4°) Ratification d'un marché de régularisation passé avec la SEGEFOM

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir ratifier le marché passé avec la SEGEFOM pour des travaux d'adaptation au sol pour la construction de diverses cantines scolaires.

Le montant des travaux s'élève à 4 954 580 Frs.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget supplémentaire de 1966, Chapitre 903 article 230.210.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 16 décembre 1966

P. le Préfet

Le Secrétaire général

signé: J. Cluchant

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande en conséquence de ratifier les honoraires dus à MM. HEERARD et LEJEUNE, Architectes, pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - D'autre part, je vous demande d'approuver la dépense de 337.550 francs effectuée par M. PAYET Rico pour les travaux d'adaptation au sol pour les constructions de cantines scolaires à l'Ilet à Quinquina et à Moufia ainsi que les honoraires du Cabinet FRIZZEL s'élevant à 15.180 frs, pour ces mêmes travaux.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 16 décembre 1966

P. le Préfet

Le Secrétaire général

signé: J. Cluchant